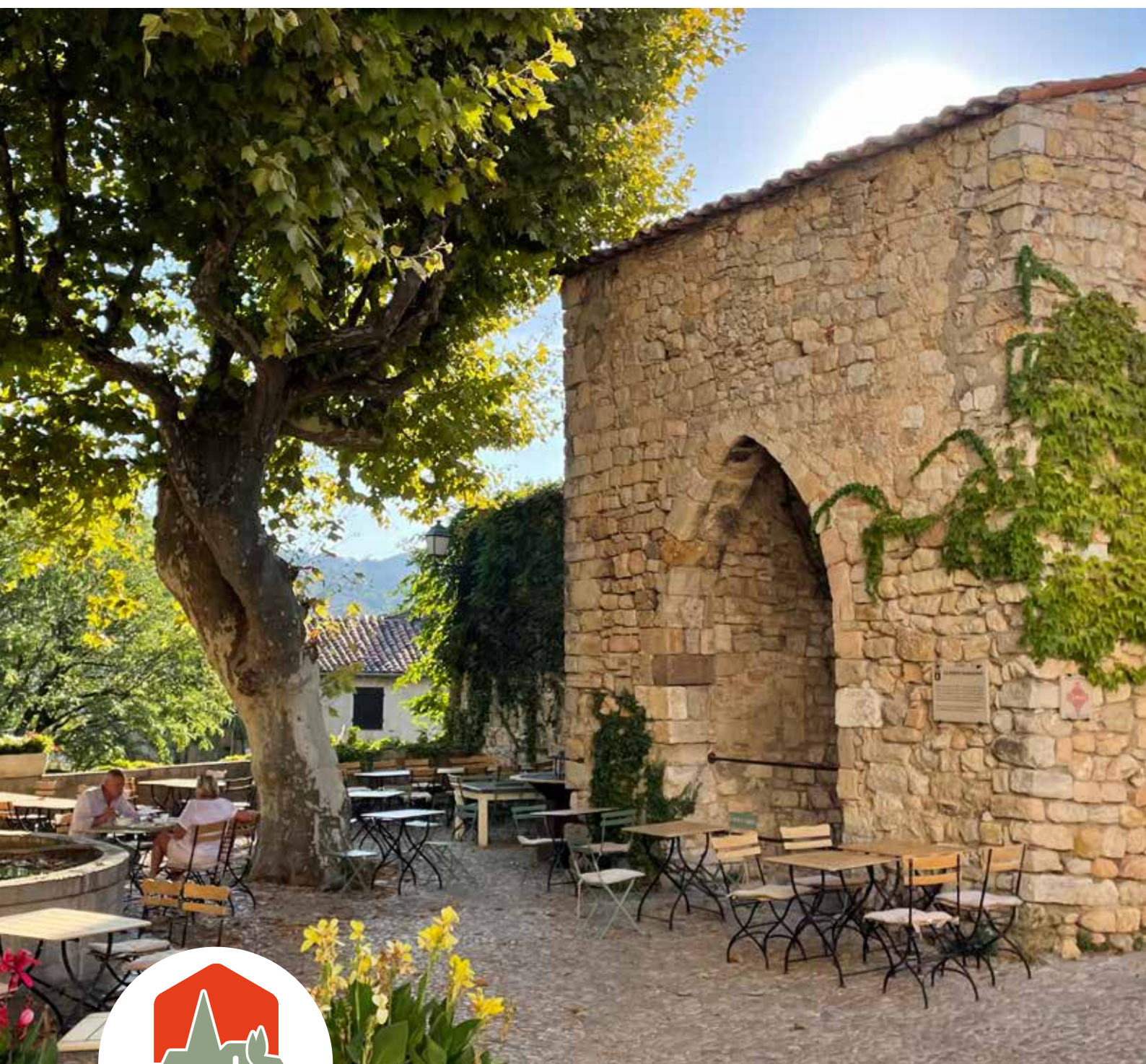
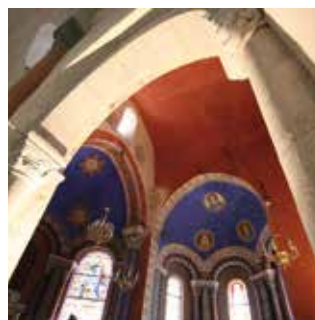




Dossier Presse



Les Plus Beaux Villages de France : une histoire de patrimoine vivant

Il existe en France des villages où l'histoire se lit encore dans les pierres, où les paysages racontent des siècles de traditions et où chaque ruelle révèle un patrimoine unique. C'est pour préserver et faire vivre ces lieux d'exception qu'est né, en 1982 à Salers dans le Cantal, le réseau des « Plus Beaux Villages de France », à l'initiative de Charles Ceyrac, alors Maire de Collonges-la-Rouge.

Aujourd'hui, 184 villages répartis dans 72 départements et 14 régions portent ce label reconnu, fruit d'une sélection exigeante fondée sur la qualité du patrimoine, la préservation des paysages et l'engagement des communes. Car derrière chaque village labellisé, il ne s'agit pas seulement de protéger un héritage : il s'agit de faire vivre des territoires,

d'accompagner leur développement de manière durable et de valoriser ceux qui les font vivre au quotidien.

Loin de l'image de villages figés dans le passé, Les Plus Beaux Villages de France défendent une vision dynamique du patrimoine. Ici, les habitants vivent, les commerces se développent, les savoir-faire se transmettent et les initiatives locales contribuent à préserver un équilibre entre attractivité et qualité de vie.

Chaque village est unique, mais tous partagent une même ambition : faire rayonner la diversité des terroirs français. En devenant ambassadeurs les uns des autres, les villages du réseau construisent une force collective qui contribue à la reconnaissance du label, en France comme à l'étranger. Cette démarche d'excellence a d'ailleurs dépassé les frontières françaises. Inspirée par ce modèle, une dizaine d'initiatives similaires ont vu le jour en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.

Depuis plus de 40 ans, Les Plus Beaux Villages de France défendent une conviction simple : la beauté d'un village n'a de sens que lorsqu'elle est préservée, habitée et partagée.

***Le Président,
Jacques GILIBERT,
Maire de Charroux (Allier)***

Sommaire

184 lieux d'émotions...	4
<i>La liste des villages par région</i>	
Comment devient-on l'un des Plus Beaux Villages de France ?	10
<i>Les coulisses du classement</i>	
Une sélection rigoureuse	11
Un titre et un challenge	12
Découvrir Les Plus Beaux Villages de France	13
<i>Les éditions et Internet</i>	
La découverte «en main»	14
La découverte «en ligne»	15
Vivre Les Plus Beaux Villages de France	16
<i>Tourisme et art de vivre</i>	
Des expériences uniques	17
Des rendez-vous incontournables	19
Une organisation performante	20
<i>La structure et son fonctionnement</i>	
L'association	21
Les partenaires	22
Contacts	23

Les Plus Beaux Villages de France

Siège social : Rue de la Barrière, 19 500 COLLONGES-LA-ROUGE
Tél : +33 (0)5 55 840 850 / Courriel : info@lesplusbeauxvillagesdefrance.org

Contact Presse : Anne GOUVERNEL - Chargée de Communication

Tél : +33 (0)4 73 29 39 97 / +33 (0)6 15 31 63 36
Courriel : anne.gouvernel@lesplusbeauxvillagesdefrance.org

www.les-plus-beaux-villages-de-france.org

184 lieux d'émotions...

La liste des villages par région

De la Provence à la Bretagne, du Pays Basque à l'Alsace, de la Normandie au Roussillon, villages-forteresses, villages perchés, villages-jardins, villages de pêcheurs, villages des plats pays, acteurs de grandes épopées ou simples témoins de la vie quotidienne ou du savoir-faire d'une époque, Les Plus Beaux Villages de France® sont autant de pages de notre histoire.



Murs de calcaire, granit ou grès, toitures d'ardoises, de lauzes ou tuiles, voûtes, tourelles, escaliers, lucarnes ou fenêtres à meneaux dans une explosion de couleurs ou une sévérité toujours harmonieuse, Les Plus Beaux Villages de France® sont aussi un livre ouvert sur le patrimoine et l'architecture et une grande leçon d'écologie.

Auvergne - Rhône-Alpes

Ain : Pérouges

Allier : Charroux

Ardèche : Balazuc, Vogüé

Cantal : Salers, Marcolès, Tournemire

Drôme : Châtillon-en-Diois, Garde-Adhémar (La), Grignan, Mirmande, Montbrun-les-Bains, Poët-Laval (Le)

Haute-Loire : Arlempdes, Blesle, Lavaudieu, Lavoûte-Chilhac, Polignac, Pradelles

Haute-Savoie : Yvoire

Isère : Saint-Antoine-l'Abbaye

Loire : Sainte-Croix-en-Jarez

Puy-de-Dôme : Montpeyroux, Usson

Rhône : Oingt (*commune du Val-d'Oingt*)

Savoie : Bonneval-sur-Arc

Bourgogne - Franche-Comté

Côte-d'Or : Châteauneuf, Flavigny-sur-Ozerain

Doubs : Lods

Haute-Saône : Pesmes

Jura : Baume-les-Messieurs, Château-Chalon

Saône-et-Loire : Semur-en-Brionnais

Yonne : Noyers, Vézelay

Bretagne

Côtes-d'Armor : Moncontour

Finistère : Locronan

Ille-et-Vilaine : Saint-Suliac

Morbihan : Rochefort-en-Terre

Centre - Val de Loire

Cher : Apremont-sur-Allier, Sancerre

Indre : Gargilesse-Dampierre, Saint-Benoît-du-Sault

Indre-et-Loire : Candes-Saint-Martin, Crissay-sur-Manse, Montrésor

Loir-et-Cher : Lavardin

Loiret : Yèvre-le-Châtel (*commune de Yèvre-la-Ville*)

Corse

Corse-du-Sud : Piana

Haute-Corse : Sant'Antonino

Grand-Est

Ardennes : Hierges

Bas-Rhin : Hunspach, Mittelbergheim

Haut-Rhin : Bergheim, Eguisheim, Hunawihr, Riquewihr

Moselle : Rodemack, Saint-Quirin

Hauts-de-France

Aisne : Parfondeval

Oise : Gerberoy

Île-de-France

Val-d'Oise : Roche-Guyon (La)

Normandie

Calvados : Beuvron-en-Auge, Blangy-le-Château

Eure : Bec-Hellouin (Le), Lyons-la-Forêt

Manche : Barfleur

Orne : Saint-Céneri-le-Gérei

Seine-Maritime : Veules-les-Roses

Nouvelle Aquitaine

Charente : Aubeterre-sur-Dronne

Charente-Maritime : Ars-en-Ré, Brouage (*commune de Marennes-Hiers-Brouage*), Flotte (La), Mornac-sur-Seudre, Talmont-sur-Gironde

Creuse : Chambon-sur-Voueize

Corrèze : Beaulieu-sur-Dordogne, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Saint-Robert, Ségur-le-Château, Turenne

Dordogne : Belvès (*commune du Pays-de-Belvès*), Beynac-et-Cazenac, Castelnaud-la-Chapelle, Domme, Limeuil, Monpazier, Roque-Gageac (La), Saint-Amand-de-Coly (*commune de Coly-Saint-Amand*), Saint-Jean-de-Côle, Saint-Léon-sur-Vézère

Haute-Vienne : Mortemart

Lot-et-Garonne : Monflanquin, Pujols-le-Haut (*commune de Pujols*), Penne-d'Agenais, Tournon-d'Agenais, Villerséal

Pyrénées-Atlantiques : Ainhoa, Bastide-Clairence (La), Navarrenx, Saint-Jean-Pied-de-Port, Sare

Vienne : Angles-sur-l'Anglin

Occitanie

Ariège : Camon

Aude : Lagrasse

Aveyron : Belcastel, Brousse-le-Château, Conques (*commune de Conques-en-Rouergue*), Couvertorade (La), Estaing, Najac, Peyre (*commune de Comprégnac*), Saint-Côme-d'Olt, Sainte-Eulalie-d'Olt, Sauveterre-de-Rouergue, Villeneuve.

Gard : Aiguèze, Lussan, Montclus, Roque-sur-Cèze (La)

Gers : Fourcès, Larressingle, Lavardens, Montréal, Romieu (La), Sarrant

Haute-Garonne : Saint-Bertrand-de-Comminges

Hérault : Minerve, Olargues, Saint-Guilhem-le-Désert

Lot : Autoire, Capdenac, Cardaillac, Carennac, Loubressac, Martel, Rocamadour, Saint-Cirq-Lapopie

Lozère : Garde-Guérin (La) (*commune de Prévencières*), Le Malzieu-Ville, Sainte-Énimie (*commune de Gorges-du-Tarn-Causses*)

Pyrénées-Orientales : Castelnou, Eus, Évol (*commune d'Olette*), Prats-de-Mollo-la-Preste et Villefranche-de-Conflent

Tarn : Castelnau-de-Montmiral, Cordes-sur-Ciel, Lautrec, Monestiés, Puyceli

Tarn-et-Garonne : Auvillar, Bruniquel, Lauzerte

Pays-de-la-Loire

Maine-et-Loire : Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau

Mayenne : Sainte-Suzanne (*commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes*)

Vendée : Vouvant

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Alpes-de-Haute-Provence : Colmars, Entrevaux, Moustiers-Sainte-Marie

Alpes-Maritimes : Coaraze, Gourdon, Sainte-Agnès, Saorge

Bouches-du-Rhône : Baux-de-Provence (Les)

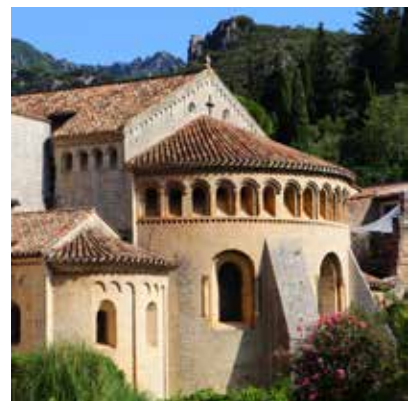
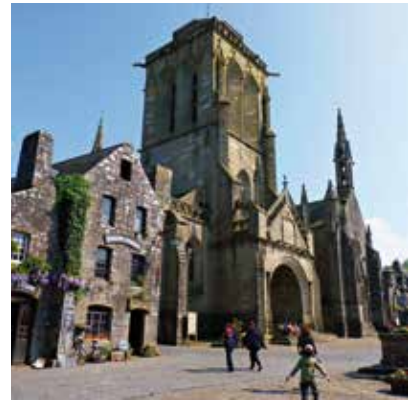
Hautes-Alpes : Mont-Dauphin, Saint-Véran

Var : Bargème, Bormes-les-Mimosas, Castellet (Le), Cotignac, Gassin, Seillans, Tourtour

Vaucluse : Ansouis, Gordes, Lourmarin, Ménerbes, Roussillon, Séguret, Venasque

Territoires d'Outre Mer

La Réunion : Hell-Bourg (*commune de Salazie*)



Comment devient-on l'un des Plus Beaux Villages de France ?

Les coulisses du classement

Certifiant sa qualité, le classement garantit au public la beauté exprimée dans l'appellation de sa marque déposée. Il a pour enjeu de susciter une quête permanente d'harmonie entre site, architecture, patrimoine, paysage et art de vivre, source d'une émotion et d'un plaisir à y vivre ou à y séjourner.



Si les étapes pour y accéder sont déjà «redoutables», la consécration du classement ne signifie pas, pour le village, l'arrêt des efforts pour améliorer sa qualité : le classement n'est pas une fin en soi et peut être remis en question...

Une sélection rigoureuse

3 critères éliminatoires : la pré-sélection sur dossier

Le village sollicitant le classement doit répondre, en fournissant les pièces justificatives nécessaires, aux **trois critères éliminatoires** suivants :

- Attester d'une **dimension rurale**, c'est-à-dire avoir une **population maximale de 2 000 habitants** (la population totale communale pouvant excéder ce seuil)
- Posséder, sur son territoire, **au minimum deux sites ou monuments faisant l'objet de protections officielles** (ex : classement au titre des Monuments Historiques)
- Prouver d'une **adhésion collective au projet de demande de classement** par la production d'une **délibération du Conseil Municipal**

Une grille de 32 critères : l'expertise sur site

Une fois le dossier de candidature dûment constitué et validé par l'association, le village fait l'objet d'une **visite-expertise** à une date convenue entre le maire et le Chargé de Qualité du réseau.

Cette expertise repose sur une **grille de 32 critères objectifs** permettant d'évaluer la **qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale** ainsi que ses **efforts de maîtrise et de mise en valeur de son territoire** (aménagement esthétiques, maîtrise des flux de fréquentation, outils d'urbanisme...).

Elle se traduit par un **entretien préalable avec le maire de la commune** (entouré des personnes de son choix) au cours duquel sera fourni au Chargé de Qualité un certain nombre de **documents nécessaires à l'expertise** avant de s'achever par un **reportage photographique technique** de l'ensemble du village.

La Commission Qualité et labélisation : le verdict

Composée d'**élus** membres du réseau mais aussi de **personnalités qualifiées** ou **experts**, la **Commission Qualité et labélisation** siège **deux fois par an**. Elle détient **seule le pouvoir de prononcer**, sur la base du compte-rendu d'expertise présenté par le chargé de Qualité, les décisions de **classement**, de **non classement** ou de **déclassement** (dans le cas des réexpertises de villages classés) qui doivent être votées à la **majorité des deux-tiers**.

Cette méthode de sélection, si elle est extrêmement rigoureuse, s'avère véritablement nécessaire à la crédibilité des villages et du label auprès du grand public quant à la promesse d'excellence qui lui est faite.

La Charte Qualité, patrimoniale et environnementale : la contractualisation

Elle officialise l'entrée d'un nouveau village dans le réseau. Sa **signature** par le maire de la commune concernée et le Président du réseau est **obligatoire** et doit intervenir dans un délai maximum d'un an à compter de la date à laquelle la Commission Qualité et labélisation a rendu sa décision. Elle donne une **première occasion au village de faire connaître et de valoriser son classement** au titre des *Plus Beaux Villages de France* auprès des habitants, des Collectivités locales, et des médias.

La Charte Qualité, patrimoniale et environnementale implique, pour le réseau tout autant que pour le village, un certain nombre d'**engagements**. Le réseau concède ainsi à la commune (ainsi qu'à ses structures satellites : Office de Tourisme...) le **droit** et même le **devoir d'utiliser** sa **marque déposée** (logotype «Les Plus Beaux Villages de France»), la fait **bénéficier** des **actions et services** qu'il conduit pour **améliorer** la **qualité**, la **notoriété** et le **développement** de l'ensemble de ses **villages membres**. De son côté, **le village s'engage, sous peine de déclassement, à s'impliquer**, de manière active et dans le respect des principes édictés par le label, à la **mise en œuvre** de sa **stratégie**, non seulement par le paiement d'une cotisation mais aussi par sa **participation** aux **réunions** de travail du réseau. Il doit également **poursuivre** ses **efforts** quant à l'**amélioration** de sa **qualité** générale (patrimoine, accueil, développement...) en s'appuyant sur la valorisation de son classement.

La (ré)expertise : la vérification

Si l'association a été créée en 1982, sa **démarche qualité**, répondant à une évolution naturelle vers davantage de rigueur et au besoin d'asseoir la crédibilité du label, a été mise en place en **1991**. Ainsi, **trois « générations » de villages cohabitent** actuellement au sein du réseau, qui répondent à des périodes et des modes de classement différents :

- **Villages de 1^{ère} génération** : ce sont les villages qui, **présents** dans le **sommaire** de l'**album** édité par **Sélection du Reader's Digest** et découvert par Charles Ceyrac en 1982, ont répondu à l'appel de l'ancien maire de Collonges-la-Rouge pour **fonder l'association**.
- **Villages de 2^{ème} génération (1982-1990)** : c'est la **génération « coup de cœur »**. À cette période, les villages repérés comme susceptibles de rentrer dans l'association faisaient l'objet d'une **visite** par trois **élus** du **Conseil d'Administration** ou du **Bureau** de l'association.
- **Villages de 3^{ème} génération** : correspondent aux villages **sélectionnés** à l'appui de la **grille de critères** mise en place en **1991** et sur laquelle s'appuie depuis les **expertises sur site** des villages.

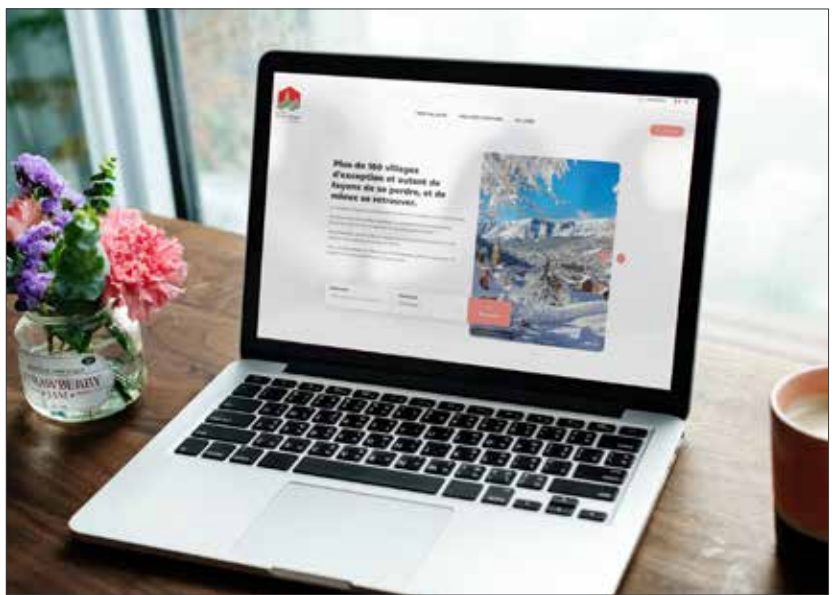
Ces dernières années, afin d'assurer une homogénéité de la qualité sur l'ensemble du réseau, les villages de 1^{ère} et 2^{ème} générations ont été expertisés avec la grille de critères élaborée en 1991.

Depuis 2010, affirmant le principe que le classement n'est jamais définitif et dans l'objectif de maintenir un niveau d'exigence élevé autour de la marque, l'association a adopté le **principe de réexpertise systématique** de l'ensemble des villages **tous les 6 à 9 ans en moyenne**.

Découvrir Les Plus Beaux Villages de France®

Éditions et Digital

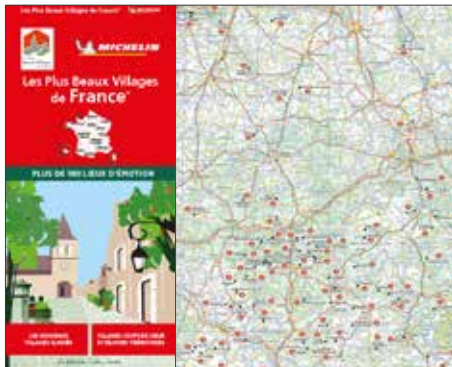
Carte routière, guide touristique... Côté pratique ou côté loisir, les produits d'édition déclinés Les Plus Beaux Villages de France® sont tout autant des outils d'accompagnement à la préparation d'une escapade qu'une invitation au simple plaisir de la découverte.



En main ou en ligne, c'est au choix ! Grâce au site Internet officiel de l'association www.les-plus-beaux-villages-de-france.org, la newsletter « Vivons l'exception ! », et les réseaux sociaux, c'est aussi l'actualité des villages et du label qui est à portée de clic !

La découverte «en main»

La carte routière : faire son itinéraire



Localisation des villages sur le fond cartographique France officiel, **Index** des villages, **photos** des **nouveaux villages** classés, tout savoir sur les **critères de classement** mais aussi **idées de circuits et de découvertes thématiques...** La carte routière **Michelin** est le compagnon de bord idéal pour prendre les «chemins de traverse» !

Prix public : 8,50 €

Le cartoguide : suivre des parcours thématiques

NOUVEAU ! Fidèle à l'esprit des guides Michelin, dont l'histoire remonte à la création du Bureau des itinéraires en 1925, ce **cartoguide illustré** accompagne les voyageurs travers **10 itinéraires thématiques** : Des Alpes de Vaucluse à la Charente-Maritime à vélo en passant par la Route des Vins d'Alsace : étapes, sites de visites, bonnes adresses pour séjourner et se restaurer... Également : une présentation de l'ensemble des villages labélisés.

Prix public : 17,95 €



Le guide touristique : préparer son séjour

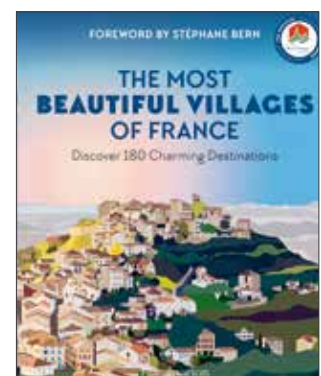


Nouvelle édition 2026. Édité par **Flammarion**, le guide officiel de l'association associe pratique et plaisir ! **Repères géographiques et historiques, adresses et contacts pour organiser son séjour**, plans de localisation... et **près de 200 photos** constituent les ingrédients de cet ouvrage incontournable !

Prix public : 18,90 €

... Et pour répondre à la demande des **touristes internationaux**, Les Plus Beaux Villages de France ont leur guide en **version anglaise** !

Prix public - Version anglaise : 18,90 €



La découverte «en ligne»

Le site Internet : destination «Les Plus Beaux Villages de France» !



Trouver l'inspiration, s'immerger dans la destination «Les Plus Beaux Villages de France» et tout savoir sur le label : le site web des *Plus Beaux Villages de France* est un incontournable de la découverte en ligne ! Avec, entre autres : des **recommandations** et des **indications détaillées** sur les lieux **incontournables** dans les villages, une **cartographie** indiquant sites de visites, hébergements, restaurants et autres villages classés à proximité, des **idées de séjours thématiques**, une **boutique en ligne** avec paiement sécurisé pour

commander la carte routière et le guide officiels «Les Plus Beaux Villages de France»... Et aussi, des **espaces pratiques** pour les **médias** et les **villages candidats** ainsi que pour les personnes désireuses de rejoindre le réseau.

🔗 www.les-plus-beaux-villages-de-france.org

La newsletter : rester informé

La **newsletter bimestrielle «Vivons l'exception !»** informe les passionnés des *Plus Beaux Villages de France* de **l'actualité du réseau** : nouveau village classé, événements, lieux insolites, bons plans, idées week-ends... en accord avec la saison !

Inscription gratuite depuis le site Internet.



Les réseaux sociaux : échanger entre «fans»

Echanger sur son village favori, partager les photos de sa dernière escapade, découvrir le tout nouveau village classé... *Les Plus Beaux Villages de France* rassemblent une communauté de passionnés qui s'agrandit : **près de 80 000 abonnés** sur la page **Facebook** et **plus de 110 000 abonnés** sur le compte **Instagram** officiels du label qui est également présent sur **X** et **LinkedIn**.



Vivre Les Plus Beaux Villages de France®

Tourisme et art de vivre

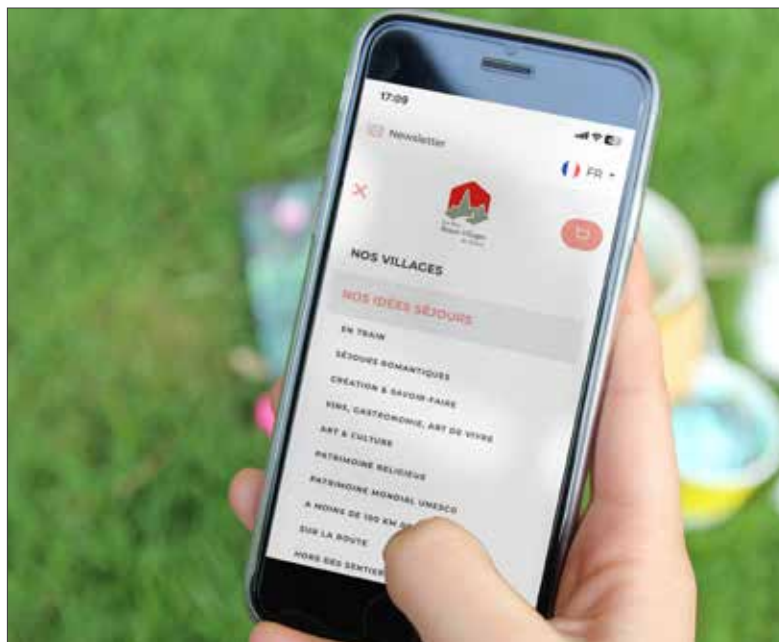
«Vivons l'exception !» Les Plus Beaux Villages de France® lancent cette invitation à tous ceux qui souhaitent faire une véritable rencontre avec l'histoire d'un patrimoine, la culture d'un terroir, le savoir-faire des habitants.



Hôteliers, propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes, restaurateurs, guides, producteurs et artisans d'art, artistes et créateurs de spectacles... offrent le meilleur de leurs prestations dans le cadre de séjours ou d'événements de qualité.

Des expériences à vivre

Le site Internet : «Nos idées séjours» thématiques



Séjours en itinérance, villages à 100 km autour de chez vous, week-ends romantiques, idées séjours autour du vin ou au bord de la mer, sélection de villages « hors des sentiers battus »... Pour des suggestions de destinations ou des propositions plus abouties, direction la rubrique «Nos idées séjours» du site Internet du label !

🔗 : www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/nos-idees-sejours

WebApp cartographique : Visitez pratique !

Les Plus Beaux Villages de France ont développé leur **application mobile web** pour accompagner le visiteur lors de son séjour sur place, dans les villages ! **Itinéraires de découvertes, patrimoine, loisirs, hébergement et restauration, informations pratiques, agenda...** sont autant d'informations que les visiteurs pourront retrouver sur une **carte interactive accessible gratuitement** depuis leur smartphone.

🔗 : [Carte wemap.](#)



Les Amis des Plus Beaux Villages de France : un accueil privilégié

Bénéficier d'un **accueil privilégié** dans les villages tout **en participant**, aux côtés du réseau, à la **préservation** et à la **valorisation** du **patrimoine** de ces lieux d'exception... Les «passionnés» des *Plus Beaux Villages de France* ont leur **programme de fidélité** !

En devenant «**Membres Amis**», ils accèdent à :

- une **remise de 5%** sur leurs achats dans la **boutique en ligne** de l'association,
- un **abonnement** à la **newsletter** grand public «**Vivons l'exception !**»,
- un **abonnement** à la **lettre d'information interne** du réseau («Point Com»).

👉 www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/le-label/rejoignez-nous/you-etes-un-particulier/



Des rendez-vous incontournables

Les Journées Européennes des Métiers d'Art® : patrimoine et savoir-faire

Les Plus Beaux Villages de France sont des **lieux d'inspiration** souvent très prisés des **artistes** et **artisans d'art** dont l'activité représente une part non négligeable de l'économie locale. C'est pourquoi le label a signé, en mars 2012, une convention de **partenariat** avec l'**Institut National des Métiers d'Art**. À ce titre, elle mobilise les villages et leurs talents pour participer aux **Journées Européennes des Métiers d'Art®** chaque année au printemps.

☞ Du 7 au 10 avril 2026 /

www.journeesdesmetiersdart.fr et www.les-plus-beaux-villages-de-france.org



La Nuit Romantique dans Les Plus Beaux Villages... de France et d'Europe !



Chaque samedi suivant le solstice d'été, les visiteurs peuvent (re)découvrir toute l'émotion et la poésie des *Plus Beaux Villages de France* autour d'un thème universel. **Lancée** avec succès en 2016 par l'association des **Plus Beaux Villages d'Italie**, qui a souhaité partager son concept avec les autres réseaux amis de «Plus Beaux Villages» pour lui donner une résonance internationale, «La Nuit Romantique» a donc lieu **simultanément en France, en Italie** mais aussi **en Wallonie, en Espagne** ou encore au **Japon** ! Un rendez-vous magique et simple à la fois pour lancer symboliquement la saison estivale dans les villages...

☞ Sam. 27 juin 2026 / www.les-plus-beaux-villages-de-france.org

Une organisation performante

La structure et son fonctionnement

Qualité, Notoriété, Développement... Depuis sa création en 1982, le réseau des Plus Beaux Villages de France a ancré sa stratégie autour de ce triptyque. Préserver et valoriser le patrimoine de ces lieux d'exception pour accroître leur notoriété et favoriser ainsi le développement d'une activité économique liée au tourisme.



Dans le respect de ses objectifs statutaires initiaux, et sans rien sacrifier au sérieux et à l'exigence qui ont su donner à la marque déposée «Les Plus Beaux Villages de France» toute sa crédibilité, le label n'en garde pas moins le souci constant de faire évoluer son organisation en multipliant les partenariats et en impliquant, dans ses actions, acteurs locaux et professionnels du tourisme.

Les instances : la stratégie

Aux côtés de ses instances décisionnelles que sont l'**Assemblée Générale**, le **Conseil d'Administration** et le **Bureau**, **trois commissions techniques** ont été créées, correspondant aux 3 axes stratégiques du réseau. Chacune de ces commissions est présidée par un membre du Bureau auquel le Président de l'association a donné délégation.

- **La Commission Qualité et labélisation** se prononce sur le **classement** ou le **déclassement** des villages. Elle est la seule des trois commissions à avoir un pouvoir «souverain».
- **La Commission Notoriété et communication** contrôle l'**utilisation** de la **marque déposée**, gère la **communication interne** et la **promotion du réseau** (conception de produits sous marque, site Internet, relations media, campagnes promotionnelles...) et transmet ses préconisations au Bureau.
- **La Commission Développement et partenariats** a en charge la **mobilisation** de l'**offre touristique** et l'**animation** des **acteurs locaux** dans le cadre d'actions favorisant le **développement économique** des villages (montage de séjours, organisation d'événementiels...) ainsi que la recherche de partenariats techniques et financiers. Elle transmet également ses préconisations au Bureau.

Chaque commission se réunit une à deux fois par an et est constituée non seulement d'**élus des villages** mais aussi d'**experts** siégeant parmi les membres partenaires du réseau.

L'équipe technique : l'action

Sous l'autorité du **président**, une équipe, composée d'un **Chargé de Qualité**, d'une **Chargée de Communication**, d'une **Chargée de Développement** et d'une **Secrétaire**, met en place les actions du label.

Les ressources financières : la gestion

Le **budget moyen annuel** de l'association s'élève à **600 000 euros** environ et couvre le fonctionnement de la structure ainsi que le financement des actions Qualité, Notoriété et Développement. Il est constitué, pour **3/4**, des **participations** des **villages**, et est complété par les **subventions publiques**, les **participations** des **entreprises partenaires** et les revenus des **ventes de produits sous marque**.

Les **participations communales** s'élèvent de **1 200 euros à 4 800 euros par an**. Elle sont établies de la manière suivante :

- un forfait de 1 200€ pour la première tranche de population jusqu'à 300 habitants,
- complété d'une part variable de 2,50€ par habitant pour la tranche de population au-delà de 300 habitants. La cotisation totale ne pouvant dépasser 4 800€.

Les partenaires

Les collectivités : le soutien public

Un certain nombre de **Départements** contribuent au **fonctionnement** du label par l'octroi de **subventions**. Les **Régions**, quant à elles, sont **sollicitées** dans le cadre de **programmes spécifiques** permettant aux **villages** d'obtenir directement une **aide technique et financière** pour leurs **projets d'aménagements** et de **mise en valeur**.



Les Plus Beaux Villages de la Terre : la coopération internationale

Reconnue sur le plan national, la **démarche** du réseau français a dépassé les frontières et fait des émules en **Europe** et même au-delà. Ainsi, six réseaux se sont créés dans le monde sur son modèle :

- **Les Plus Beaux Villages de Wallonie**, en 1994
- **Les Plus Beaux Villages du Québec**, en 1998
- «**I Borghi più Belli d'Italia**», en 2001
- **Les Plus Beaux Villages du Japon**, en 2005
- «**Los Pueblos más Bonitos de España**», en 2011
- **Les plus beaux Villages de Suisse** en 2015

Regroupés au sein de la **Fédération Internationale des Plus**

Beaux Villages de la Terre, les réseaux français, wallon, italien, japonais et espagnol **échan**gent leurs **expériences** et **accompagnent** la **création de réseaux** de «Plus Beaux Villages» **dans d'autres pays**, à l'image récemment de l'**Allemagne** de la **Russie**, du **Liban** et de la **Chine**. Ils mettent également en place des opérations communes de promotion (site Internet, réseaux sociaux) et d'animation (La Nuit Romantique).

🔗 www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/le-label/les-plus-beaux-villages-de-la-terre/
www.lpbvt.org



Contacts

Présidence



Charroux - 03140 CHARROUX

Jacques GILIBERT
Président
Maire de Charroux (Allier)

Tél : +33(0)6 33 62 14 36
Courriel : jacgilibert@orange.fr

Délégation générale

21 boulevard Berthelot - 63400 CHAMALIÈRES



Pascal BERNARD
Chargé de Qualité

Tél : +33(0)4 73 29 02 32
Courriel : pascal.bernard@lesplusbeauxvillagesdefrance.org



Anne GOUVERNEL
Chargée de Communication

Tél : +33(0)4 73 29 39 97
Courriel : anne.gouvernel@lesplusbeauxvillagesdefrance.org



Cécile VARILLON
Chargée de Développement

Tél : +33(0)4 73 29 39 98
Courriel : cecile.varillon@lesplusbeauxvillagesdefrance.org



Jade SAUNIÈRE
Assistante administrative

Tél : +33(0)4 73 29 39 96
Courriels : info@lesplusbeauxvillagesdefrance.org /
jade.saunier@lesplusbeauxvillagesdefrance.org



Contact Presse

Anne GOUVERNEL - Chargée de Communication

Tél : +33 (0)4 73 29 39 97 / +33 (0)6 15 31 63 36

Courriel : anne.gouvernel@lesplusbeauxvillagesdefrance.org

www.les-plus-beaux-villages-de-france.org



Les Plus
Beaux Villages
de France®